

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juillet 2011

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Procuration : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Point 2 : Consultation cantine.

Point 3 : Dossier subvention « Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès ».

Point 4 : Modifications budgétaires.

Point 5 : Désignation du représentant au Conseil d'Administration de l'ASGV 65.

Point 6 : Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures 30

<h3>Point 1</h3>

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Point 2

- Consultation cantine

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier à savoir que :

- d'une part, en début d'année le fournisseur des repas de la cantine, en l'occurrence ALSTOM, a informé la Commune qu'en raison de la réalisation d'un nouveau Restaurant d'Entreprise, il ne lui sera plus possible d'assurer ce service pour la prochaine année scolaire,
- d'autre part, qu'il a été décidé de procéder à une consultation auprès de trois fournisseurs à savoir, la Mairie de Tarbes, AVENANCE Elior et COMPASS GROUP,
- enfin, une commission Ad Hoc a été constituée et composée d'Hélène CASTELLS, d'Isabelle COURBON ainsi que de Marc LEON, afin de recueillir et d'analyser les offres.

Monsieur le Maire invite les membres de cette Commission à présenter ce dossier.

Mesdames Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON et Monsieur Marc LEON interviennent tour à tour pour présenter l'analyse des offres qui s'établit schématiquement de la façon suivante :

- *Mairie de Tarbes sans suite, pas de livraison possible.*
- *COMPASS 2,65 € TTC le repas, avec un produit bio par semaine et livraison comprise.*
- *AVENANCE Elior 2,80 € TTC le repas, avec livraison.*

Un large débat s'instaure auquel participe l'ensemble des membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, de retenir l'offre de la Société COMPASS d'un montant de 2,65 € TTC le repas, et d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, pour une durée d'un an.**
- **d'autre part, de créer une Commission Cantine qui sera composée des membres de la Commission Ad Hoc, constituée pour la consultation, de parents d'élèves (un pour l'école maternelle et un pour l'école élémentaire), ainsi que d'un représentant des agents de la cantine.**
- **et enfin, de ramener le prix de vente du repas de 3,10 € TTC à 3,00 € TTC compte tenu du résultat de la consultation.**

Point 3

- **Dossier subvention « Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès »**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal dans l'attente d'éléments complémentaires.

Accord du Conseil Municipal

Point 4

- **Modifications Budgétaires**

➔ Service assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives, suivantes :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
266	Autres formes de participation		-57976.00
2315	Travaux d'assainissement		57976.00
TOTAL			0.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité de retenir cette décision.

➔ Commune

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal, un ensemble de décisions modificatives, à savoir :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
6455/012	Cotisations pour assurance du personnel		-430.00
65738	Subv. Fonct. Org. Pub-autres organisations		280.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur		150.00
TOTAL			0.00

Etant précisé que, la subvention de 280,00 euros sera attribuée à l'ADIL, et que la somme de 150,00 euros sera remboursée à Monsieur NASARRE en annulation de la location de la Maison des Associations pour raison de problèmes familiaux.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité de retenir ces propositions.

Point 5

- Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'ASGV 65

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 28 juin dernier de Monsieur le Président de l'Association Solidarité Gens du Voyage 65, invitant la Commune à désigner son représentant au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de reconduire la désignation de Madame Hélène CASTELLS.

Point 6

- Questions diverses

➔ SDE Tranche C 2010

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente ce dossier concernant la Tranche C 2010, lot 7 avec pour objet la mise en souterrain de la Place de la Mairie.

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2010 sur le programme « Electrification Rurale » arrêtée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, sachant que le montant de la dépense est évalué à 60 000 €, et se décompose de la façon suivante :

- Récupération TVA 9 832,78 €
- Fonds Libres 18 001,22 €
- Subvention F.A.C.E. 32 166,00 €

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,

- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 18 001,22 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune, tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.**

➔ **SDE France Telecom 2010**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente ce dossier concernant France Telecom 2010, avec pour objet la mise en souterrain du réseau téléphonique des rues de la Fontaine et du Maréchal Foch.

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique, sachant que le montant de la dépense est évalué à 8 000 €, et se décompose de la façon suivante :

- Etude et pose du matériel de génie civil à régler au SDE 4 000,00 €
TVA non récupérable
- Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE 4 000,00 €
TVA récupérée par le SDE

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,**
- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 8 000,00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds propres de la commune, tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux de génie civil qui seront exécutés en accord avec la municipalité,**
- **enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées et France Telecom.**

➔ **Aide**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Romain PORTAL, jeune laloubérien qui participe à ses premiers championnats du monde dans l'Equipe de France Junior de ski de vitesse, et propose de lui verser une aide financière de 350 euros, pour le soutenir dans son parcours.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -